

I - PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UNE ATTESTATION D'IMMATRICULATION

1- ARTISTE CHANTEUR

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Photocopie de l'attestation ou de la carte de membre du BURIDA ;
- Cd ou Clé Usb sticker ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

2- ARTISTE MUSICIEN /DANSEUR/CHOREGRAPHE/CONTORTIONNISTE/ACROBATE/ ANIMATEUR MUSICAL

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Photocopie d'un contrat d'engagement légalisé avec un artiste ;
- Photocopie du passeport, de la CNI ou carte de résident + Photocopie d'une attestation d'immatriculation + Photocopie de la carte de membre ou de l'attestation du BURIDA de l'artiste ;
- Pour les musiciens : prouver votre collaboration musicale sur une œuvre d'un artiste chanteur ;
- Un récépissé d'affiliation à une association pour les danseurs ou Photocopie d'une carte de membre UNARTCI ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

3- MANAGER D'ARTISTES (AGENT ARTISTIQUE, CONSEILLER ARTISTIQUE)

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Photocopie d'un contrat de management légalisé avec un artiste ;
- Photocopie du passeport ou de la CNI + Photocopie d'une attestation immatriculation + Photocopie de la carte de membre ou de l'attestation du BURIDA de l'artiste ;
- Photocopie de la carte professionnelle de l'association des managers ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

4- PRODUCTEUR-REALISATEUR DE CINEMA /PRODUCTEUR DE MUSIQUE

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;

- Photocopie de l'attestation ou de la carte de membre du BURIDA ;
- CV + Photocopie d'un registre de commerce ;
- Photocopie d'une attestation fiscale ;
- Copie d'œuvre produite ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

5- ARRANGEUR D'ARTISTE

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Photocopie d'un contrat d'engagement légalisé avec un artiste ;
- Photocopie du passeport ou de la CNI + Photocopie de l'attestation d'immatriculation + Photocopie de la carte de membre ou de l'attestation du BURIDA de l'artiste ;
- CV du concerné + copie d'œuvre arrangée ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;

6- ARTS PLASTIQUES (CALLIGRAPHE-PLASTICIEN-SCULPTEUR-PEINTRE- DECORATEUR - GRAPHISTE-ANTIQUAIRE-DESSINATEUR-ARCHITECTE-MAQUETTISTE -INFOGRAPHE - DESIGNER)

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Copie de l'attestation ou de la carte de membre du BURIDA ;
- Coupure de presse ou photos d'atelier ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

7- LITTERATURE (ECRIVAIN-LIBRAIRE-EDITEUR-IMPRIMEUR-BIBLIOTHECAIRE-SLAMEUR)

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Photocopie de l'attestation ou de la carte de membre du BURIDA ;
- CV du concerné ;
- Photocopie de la carte professionnelle de l'association des écrivains ;
- Une Œuvre
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

8- MODE ET STYLISME (MANNEQUIN-STYLISTE-ESTHETICIEN-ACCESSOIRISTE-MAQUILLEUSE-COUTURIER)

- Un récépissé d'affiliation à une association ;
- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux ;
- CD de présentation des œuvres ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

9- ASSOCIATION-ONG-GROUPE ARTISTIQUE

a- Pour Association, Ong ou groupe artistique

- Photocopie du récépissé du Ministère de l'Intérieur ;
- Copie du statut et règlement intérieur de l'association, de l'Ong ou du groupe artistique ;
- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux ;
- CV du responsable ;
- Liste des membres en annexe avec leur signature ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

b- Les membres d'une Association, d'une Ong ou d'un Groupe Artistique

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux ;
- Photocopie de l'attestation d'immatriculation de la compagnie ;
- Photocopie d'un contrat d'engagement légalisé à la Mairie pour chaque membre
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

10- AUDIOVISUEL /CINEMA (ACTEUR-ACTRICE DE CINEMA - ARTISTE COMEDIEN – CINEASTE -SCENARISTE-TECHNICIEN DE SON –REGISSEUR SONS ET LUMIERES

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Copie de l'attestation ou de la carte de membre du BURIDA ;
- Coupure de presse ou photos de scène + Copie d'œuvre ou press-book ;
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle

11- ENTREPRISE CULTURELLE PRIVEE

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Dossier de présentation de la structure ;
- CV du responsable ;
- Photocopie d'un registre de commerce ;
- Photocopie d'un numéro de compte contribuable.
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

12- ARTS DE LA RUE (JONGLEUR-PATINEUR-FREESTYLEUR-MARIONNETTISTE-CLOWN).

- Photocopie d'une pièce d'identité valide (passeport, CNI, carte de résident, ou carte consulaire pour les non nationaux) ;
- Un CD ou support USB de présentation des œuvres (un spectacle pour les arts vivants) ;
- Un récépissé ou une carte d'affiliation à une association ;
- CV du concerné ;
- Photocopie d'un numéro de compte contribuable.
- Photocopie du récépissé ou de la carte CNAM ;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle.

**Le Directeur de la Promotion de l'Industrie de la Musique,
des Festivals et des Arts du Spectacle**